



MAIRIE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

Place Prudent Chollet
18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE
Site : www.bellevillesurloire.fr
e-mail : mairie@bellevillesurloire.fr

Tél. : 02 48 72 20 50
Fax : 02 48 78 20 55

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées. Il comporte deux sections bien distinctes :

- La section d'exploitation
- La section d'investissement

L'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre compte administratif.

Extrait du compte de gestion 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

02602 - SERV. ASSAINISSEMENT DE BELLEVIL

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 207 919,68	87 475,47	1 295 395,15
Titres de recette émis (b)	42 278,92	130 158,35	172 437,27
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 278,92	130 158,35	172 437,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 207 919,68	87 475,47	1 295 395,15
Mandats émis (f)	97 310,15	80 528,73	178 238,88
Annulations de mandats (g)		402,79	402,79
Dépenses nettes (h = f - g)	97 310,15	80 518,94	177 829,09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		49 639,41	
(h - d) Déficit	55 031,23		5 391,82

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02602 - SERV. ASSAINISSEMENT DE BELLEVIL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERV. ASSAINISSEMENT DE BELLEVIL					
Investissement	1 121 520,42		-55 031,23		1 065 497,19
Fonctionnement	3 475,47		49 639,41		53 114,88
Sous-Total	1 125 003,89		-5 391,82		1 119 612,07
TOTAL III	1 125 003,89		-5 391,82		1 119 612,07
TOTAL I + II + III	1 125 003,89		-5 391,82		1 119 612,07

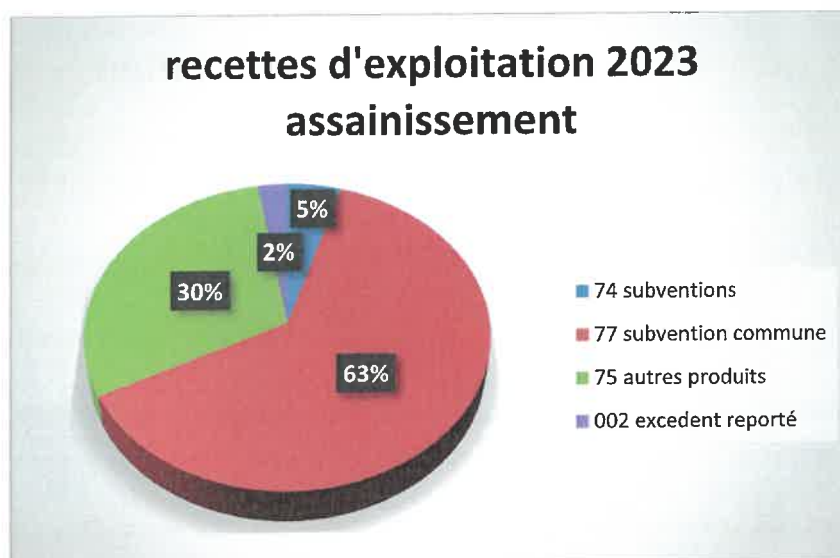
I – Section d'Exploitation :

1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 133 633.82 € (compris le 002 excédent reporté de 2022)

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRES	EXPLOITATION	RECETTES
013	Atténuation de charges	0,00
70	Ventes produits, prestations services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Subventions d'exploitation	6 276.22
75	Autres produits de gestion	39 882.13
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	84 000.00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
002	Excédent reporté	3 475.47
	TOTAL FONCTIONNEMENT	133 633.82



Les recettes d'exploitation correspondent principalement à la subvention du budget communal pour 84 000 euros (63 %) **chapitre 77**.

Chapitre 74 : il s'agit du solde de subvention accordée par l'agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de la réalisation du projet des aides d'urgence en matière d'interdiction d'épandage des boues, dépenses exceptionnelles d'hygiénisation de 400 m³ de boues.

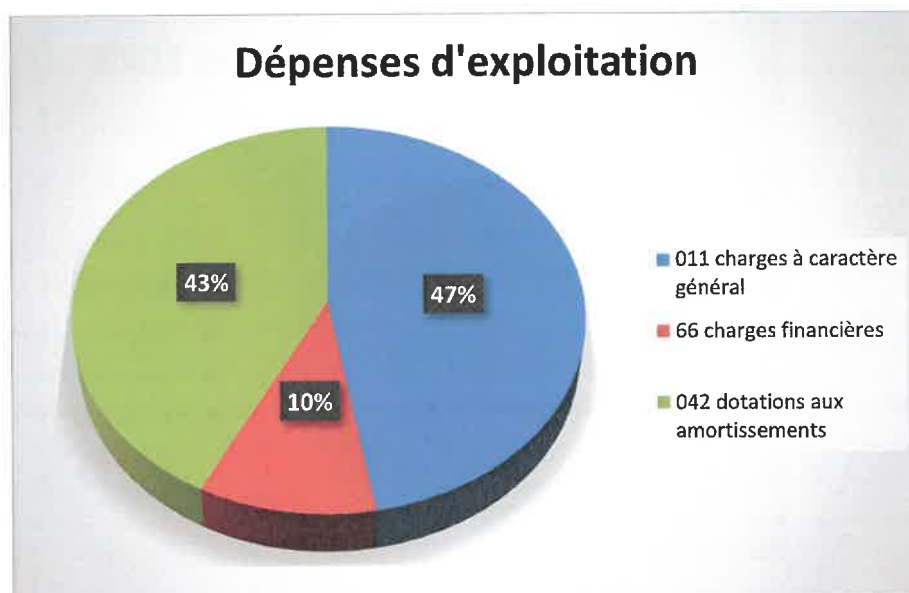
Chapitre 75 : correspond au frais de fin de contrat de la Délégation du Service Public avec la SAUR, ainsi qu'à la redevance d'occupation du domaine public (cette recette est annuelle).

1.2. Les dépenses de la section d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation sont constituées par l'entretien courant des réseaux, les achats de matières premières et fournitures, taxes à l'agence de l'eau, les intérêts des emprunts et aux opérations d'ordre liées aux amortissements.

Les dépenses d'exploitation 2023 représentent 80 518.94 euros.

CHAPITRES	EXPLOITATION	DEPENSES
011	Charges à caractère général	38 071.89
012	Charges de personnel	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion	0,00
66	Charges financières	8 305.05
67	Charges exceptionnelles	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	34 142,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	80 518.94



Chapitre 011 : il s'agit de la redevance des eaux pluviales liée au contrat d'assainissement, du coût de l'opération d'hygiénisation de boues liquides par lait de chaux et du suivi agronomique et de l'épandage, ainsi que la mission d'assistance au suivi du contrat de DSP contracté.

Chapitre 042 : reprend les amortissements sur le réseau et la mise en place de regard d'arrivée de la station d'épuration (durée 50 et 30 ans)

Chapitre 66 : lié aux intérêts réglés à l'échéance et au montant des ICNE (intérêts courus non échus) de l'exercice

II – Section d'Investissement :

Le budget d'investissement de la commune pour l'assainissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de la reconstruction de la filière de traitement des boues de la station d'épuration, du remboursement des emprunts.
- En recettes : le FCTVA (fonds de compensation de la TVA a pour objectif de compenser en partie, certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement, la TVA réglée par les collectivités locales. Les dépenses éligibles sont fixées par arrêté ministériel, le taux de compensation forfaitaire est de 16.404 % article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales. Les opérations d'ordre liées aux amortissements, ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement

1.1 Les recettes de la section d'investissement

Le volume total des recettes est de 1 163 807.34 euros (compris 001 solde d'exécution positif reporté de 2022)

CHAPITRES	INVESTISSEMENT	RECETTES
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 142.00
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	8 136.92
001	Solde d'exécution de la section investissement	1 121 528.42
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 163 807.34

Chapitre 040 : il s'agit des dotations aux amortissements

Chapitre 10 : Fonds de compensation de la TVA est de 8 136.92 euros calculé sur la base du montant des travaux d'investissement 2022 pour la somme de 49 603.26 euros déclarée.

Chapitre 001 : excédent de la section d'investissement N-1

1.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 97 310.15 euros.

CHAPITRES	INVESTISSEMENT	DEPENSES
16	Emprunts et dettes assimilées	97 310,15
23	Installations matériel et outillage techniques	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	97 310,15

III – Dette :

Etat de la dette 2023

02602 - ASSAINISSEMENT

Etablissement CREDIT AGRICOLE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
1143	ASSAINISSEMENT	00001552652	2 000 000,00 €	1 794 667,39 €	105 152,32 €
Total Etablissement CREDIT AGRICOLE			2 000 000,00 €	1 794 667,39 €	105 152,32 €
Total 02602 - ASSAINISSEMENT			2 000 000,00 €	1 794 667,39 €	105 152,32 €

Evolution du capital restant dû au 1^{er} janvier 2023

Date : 15/03/2024 10:02
Endettement pluriannuel
02600 - COMMUNE BELLEVILLE SUR LOIRE .

Budget : 02602 - Période : du 01/01/2023 au 31/12/2030 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

02602 - ASSAINISSEMENT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	105 152,32 €	7 842,17 €	97 310,15 €	0,00 €	0,00 €	1 794 667,39 €
2024	106 773,92 €	7 359,35 €	99 414,57 €	0,00 €	0,00 €	1 697 357,24 €
2025	108 395,52 €	6 863,58 €	101 531,94 €	0,00 €	0,00 €	1 597 942,67 €
2026	108 395,52 €	6 416,09 €	101 979,43 €	0,00 €	0,00 €	1 496 410,73 €
2027	108 395,52 €	5 966,64 €	102 428,88 €	0,00 €	0,00 €	1 394 431,30 €
2028	108 395,52 €	5 515,21 €	102 880,31 €	0,00 €	0,00 €	1 292 002,42 €
2029	108 395,52 €	5 061,78 €	103 333,74 €	0,00 €	0,00 €	1 189 122,11 €
2030	108 395,52 €	4 606,38 €	103 789,14 €	0,00 €	0,00 €	1 085 788,37 €

III - Affectation des résultats pour le budget 2024 :

BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		Dépenses	Recettes	R-D
REALISATION DE L'EXERCICE	Section d'Exploitation	80 518,94 €	130 158,35 €	49 639,41 €
	Section d'Investissement	97 310,15 €	42 278,92 €	-55 031,23 €
REPORT DE L'EXERCICE 2022	Report en section d'Exploitation (002)	0,00 €	3 475,47 €	53 114,88 €
	Report en section d'Investissement (001)	0,00 €	1 121 528,42 €	1 066 497,19 €
TOTAL réalisations+reports		177 829,09 €	1 297 441,16 €	1 119 612,07 €
		(trésorerie 31/12)		
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	Section d'Exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL TTC des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE	Section d'Exploitation	80 518,94 €	133 633,82 €	53 114,88 €
	Section d'Investissement	97 310,15 €	1 163 807,34 €	1 066 497,19 €
	TOTAL CUMULE	177 829,09 €	1 297 441,16 €	1 119 612,07 €
PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT 2024				
Excédent d'Exploitation reporté		Article 002	53 114,88 €	
Excédent d'investissement reporté		Article 001	1 066 497,19 €	

BELLEVILLE SUR LOIRE, le 28 Mars 2024

Le Maire,



Bruno VAN DER PUTTEN

